

Délibération 2022 / 07-05

L'an deux mil vingt-deux le lundi quatre juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Jacques FAURE) et Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ).

Etaient absent : Mr Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

* * * * *

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT DE LA BOUCHERIE

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses collègues que dans le cadre de la préservation d'un commerce en centre bourg, l'**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE (E.P.F.N.A.)** va se porter acquéreur d'un bien immeuble « Boucherie » ainsi que des appartements.

- **précise** que la commune deviendra acquéreur de l'usufruit temporaire lors de la signature de l'acte.

- **dit qu'un** des logements de la « Boucherie » situé 1, rue Xénon Toumieux est vacant. Il propose de fixer le montant du loyer à **200.00 € / mois hors charges**, avec une caution d'un mois de loyer.

Le bail prendra effet dès que la collectivité en aura la jouissance.

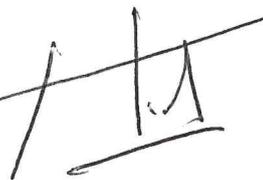
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** le projet précité,

- **décide** de louer le logement situé 1, rue Xénon Toumieux dès que la commune de Royère de Vassivière aura la jouissance de l'immeuble,

- **fixe** le prix du loyer de l'appartement rue de vassivière à **200.00 € mensuel hors charges** ainsi qu'une caution représentant un mois de loyer à savoir 200.00 €.

Fait et délibéré en Mairie, le 04 juillet 2022.

Le Maire


Raymond RABETEAU